

**Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de Besançon
Département de la Haute-Saône**

Arrêté n° : BES-2026-117-ACT

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**la route départementale D1,
en agglomération,
CUSSEY-SUR-L'OGNON,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS
MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUSSEY/OGNON**

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de voirie du Département du Doubs n° BES 13/120 du 15/07/2013,

Vu l'avis favorable de Service départemental d'incendie et de secours du Doubs en date du 03/07/2026,

Vu l'avis réputé favorable de Le Commandant de la brigade de gendarmerie d'École-Valentin,

Vu l'avis favorable de Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures en date du 07/07/2026,

Vu l'avis favorable de la DIREST en date du 02/07/2026,

Vu l'avis favorable du Département de la Haute-Saône en date du 09/07/2026 ,

Considérant la demande de EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE - COMTE RUE DES GIRANAU, 70100 ARC-LES GRAY , en date du 29/06/2026, de réaliser l'étanchéité du Pont sur le canal de Moulin (P1-015-PR6) à Cussey-sur-l'Ognon en toute sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation est interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur la D1 au PR 6+700, sur le territoire de la commune de CUSSEY-SUR-L'OGNON, durant 30 jours, entre le lundi 20 juillet 2026 et le vendredi 07 août 2026.

Le soir, le week-end et les jours fériés ou hors chantier éventuels, les travaux seront interrompus mais les

restrictions de circulation seront maintenues.

ARTICLE 2

La déviation est assurée dans les 2 sens pour tous les véhicules par l'itinéraire suivant et selon le plan joint en annexe :

- **Déviatio**n RD 1 ouvrage d'art à **CUSSEY SUR L'OGNON** Par la, D3 ETUZ, D15 BOULOT, BOULT, D33, RN 57, RD 1 CUSSEY-SUR-L'OGNON en agglomération.

ARTICLE 3

Cette interdiction s'applique aux véhicules de secours, à la gendarmerie et à la police en intervention.

Cette interdiction s'applique aux transports scolaires.

Cette interdiction s'applique aux cyclistes et piétons.

L'accès et la circulation des riverains ne seront pas maintenus.

ARTICLE 4

La signalisation règlementaire est conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Elle est mise en place par les services du Département du Doubs. La déviation est activée par le service d'exploitation du Département.

ARTICLE 5

Toutes contraventions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales. Les contrevenants sont poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6

Le présent arrêté est affiché en mairie et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 7

Le Directeur des routes, des infrastructures et des transports du Département du Doubs,

Mme/M.HUGUENIN STEPHANIE, EUROVIA BOURGOGNE FRANCHE - COMTE,

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs,

Le Commandant de la brigade de gendarmerie d'École-Valentin,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cet arrêté, dont copie est transmise à :

M. le Maire de CUSSEY-SUR-L'OGNON,

ETAT MAJOR - bureau logistique - section mouvement transport,

TRANSARC,

Grand Besançon Métropole,

DDT de Saône et Loire - Service CSR/SRTIC - Transports exceptionnels,

Région Bourgogne Franche Comté - Direction des Mobilités et des Infrastructures,

Service départemental d'incendie et de secours du Doubs,

M.le maire de ETUZ

Direction des Gares de Bourgogne-Franche-Comté

M.le Maire de BOULOT

M.le Maire de BOULT

M. le Maire de BUSSIERES

M.le Maire de GENEUILLE

District de Besançon DIR-EST - Division Exploitation de Besançon

Unité Technique de Vesoul - Département de Haute-Saône

Monsieur le Maire de la commune de Cussey/Ognon,

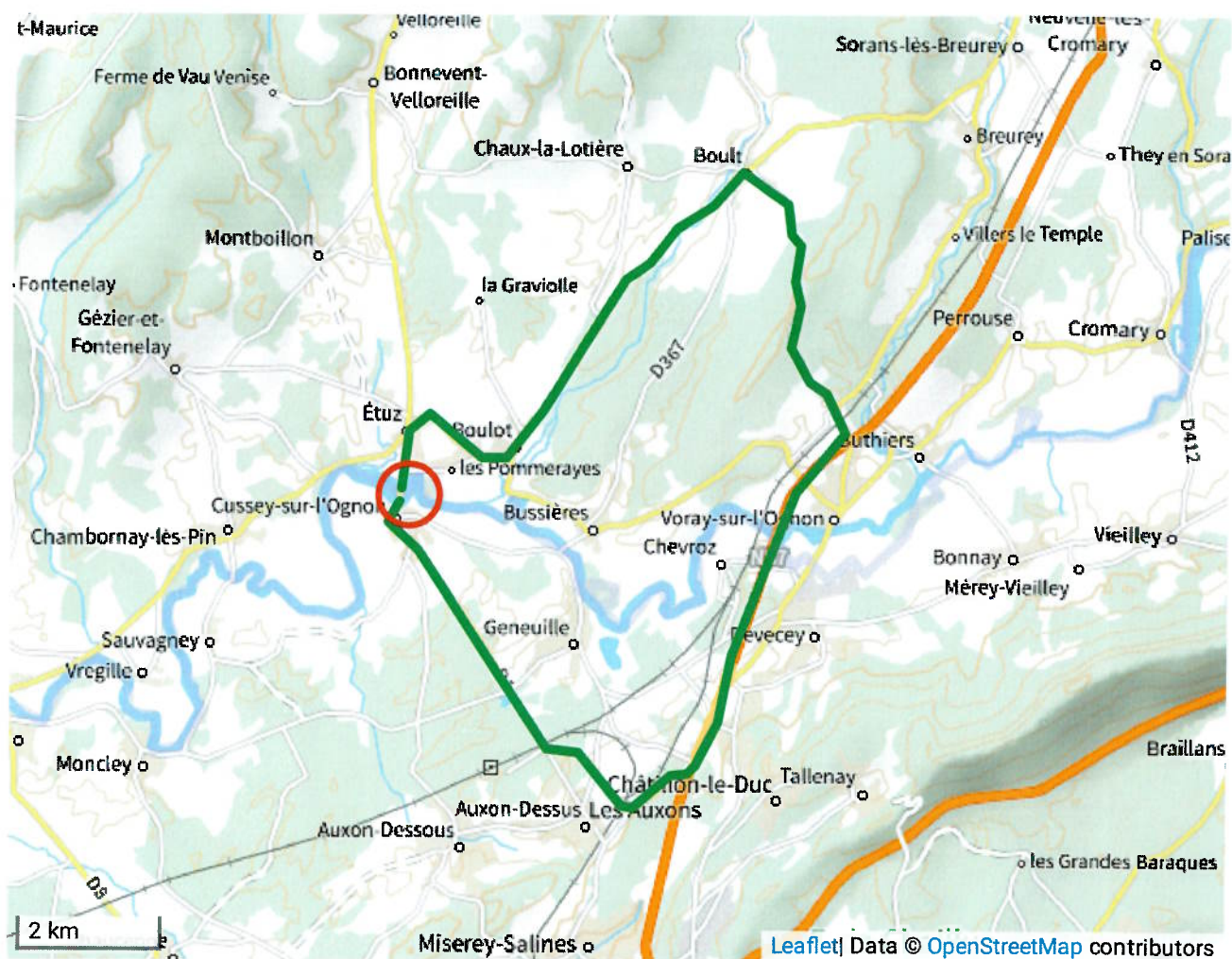
JF Neuhäuser

Fait à BESANCON,

Pour la Présidente du Département du Doubs,



ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation RD 1 ouvrage d'art à CUSSEY SUR L'OGNON

Par la, D3 ETUZ, D15 BOULOT, BOULT, D33, RN 57, RD 1 CUSSEY-SUR-L'OGNON en agglomération.

